

Le secret professionnel est une pierre angulaire des métiers du secteur social et médico-social, garantissant la confidentialité des informations personnelles des usagers et renforçant la confiance indispensable à un accompagnement de qualité.

La formation

« MAÎTRISER LE SECRET PROFESSIONNEL AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE »

permettra de définir cette notion et les professionnels concernés.



Public cible

- Tous les professionnels soumis à l'obligation du secret professionnel
- Cadres du secteur social et médico-social
- Tous les professionnels qui accompagnent les bénéficiaires



Prérequis

Aucun



Durée : 2 jours

Sachant qu'une journée correspond à 6h de face-à-face pédagogique et 1h de préparation



Format

En présentiel sur site



Nb participants

12 personnes maximum



Lieu & date

A définir



Méthode pédagogique

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupe



Livrable

Dossier technique



Modalités d'évaluation

Évaluation des apprenants : au cours de la formation, les exercices d'application permettent d'évaluer le niveau d'appropriation de la théorie, ainsi que le degré d'opérationnalité des outils construits.

Évaluation de la formation : questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation. Rappel 3 mois après pour une évaluation à froid.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap qui souhaitent participer à cette formation peuvent bénéficier, si elles le jugent nécessaire, d'adaptations à leur situation (support de présentation par exemple). Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse email : contact@aphilia-ess.org.

Le cabinet réalisera les adaptations possibles.

Pour une formation dispensée dans vos locaux, vous devez vous assurer de leur accessibilité pour les participants. Pour une formation dispensée hors de vos locaux, le cabinet APHILIA s'en assure.



Tarif

3 000 € la formation de 2 jours hors frais de mission du formateur
Financement possible par OPCO (Qualiopi)



Description

Le secret professionnel est devenu pour les professionnels concernés un concept flou. De nombreuses approximations entraînent des confusions, entre le secret professionnel, le secret professionnel partagé, le devoir de réserve, l'obligation de discrétion. Les références sont variées, pouvant s'appuyer sur le code pénal, sur le code de la santé publique, sur des chartes, voire le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

A partir des textes il s'agit de clarifier et de hiérarchiser les obligations pénales, les obligations légales, les obligations déontologiques et de les formaliser au travers de code, charte et bonnes pratiques définies au sein des associations. L'éclairage et la compréhension des textes se fera au travers de cas de jurisprudence.

Cette formation permet de :

- Acquérir une connaissance technique du secret professionnel,
- Déterminer qui est soumis au secret professionnel,
- Définir le secret et les conditions de sa levée,
- Définir le rôle du lanceur d'alerte.



Objectifs

- Comprendre le concept du secret professionnel ;
- S'approprier les différentes portées du secret professionnel : pénale, civile, administrative ;
- Définir le périmètre du secret professionnel ;
- Faire la distinction entre secret professionnel, obligation de réserve, obligation de confiance ;
- Appréhender correctement et avec justesse la notion de secret professionnel partagé ;
- Connaître les limites du secret professionnel.

Aidez vos équipes à appréhender et maîtriser la notion de secret professionnel.



Contenu de la formation

Module introductif : origine et priorité d'accès aux soins

Module 1 : le secret professionnel dans les textes juridiques

Module 2 : les sanctions de la violation de l'obligation du secret professionnel (pénales, civiles, disciplinaires)

Module 3 : les obligations déontologiques de se taire

- Le devoir de réserve
- L'obligation de discrétion, de confidentialité
- Les codes déontologiques et les chartes
- Un métier en tension : les psychologues

Module 4 : les limites au secret professionnel

- L'obligation de parler malgré le secret professionnel
- Le lanceur d'alerte